

<http://www.ujfp.org/spip.php?article3012>



Appel des trois inculpés de Perpignan

- L'UJFP en action - Appels et manifestations -



Date de mise en ligne : mercredi 8 janvier 2014

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Procès en appel - Montpellier 23 janvier 2014.

La relaxe prononcée en première instance doit être confirmée !

Après bientôt quatre ans de procédures, après une relaxe prononcée en première instance et un appel de ce jugement par le procureur, nous serons jugés de nouveau par la Cour d'appel de Montpellier le jeudi 23 janvier pour provocation « à la discrimination, à la haine ou à la violence » suite à la plainte d'une officine de l'extrême droite pro-israélienne en collusion avec le gouvernement Sarkozy et la ministre de la justice de l'époque Alliot-Marie.

Notre crime ? Une action d'information des consommateurs du magasin Carrefour de Perpignan le 15 mai 2010, les appelant au boycott des produits exportés par Israël, dénonçant la colonisation au travers des produits issus des colonies illégalement commercialisés par Israël. Une action de quarante organisations des PO (Collectif 66 Paix et Justice en Palestine), inscrite dans la campagne internationale « Boycott - Désinvestissement - Sanctions » initiée par la société civile palestinienne pour faire cesser l'impunité de l'Etat d'Israël, pour que cet état respecte enfin les obligations du droit international. Ce qui veut dire : fin de l'occupation, fin de la colonisation, droit au retour des réfugiés, le tout étant contenu dans les résolutions du Conseil de sécurité votées entre autres par la France.

NOUS VOUS APPELONS A VOUS MOBILISER NOMBREUX :

" pour la défense de la liberté d'opinion et d'expression, pour l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie qui s'attaque à ces libertés essentielles dans une société démocratique

" pour dire à ceux qui nous accusent qu'ils ne feront jamais taire notre solidarité au peuple palestinien (en lutte pour la liberté, la justice et l'autodétermination) en tentant de criminaliser les actions militantes et citoyennes,

TOUS ENSEMBLE, EXIGEONS LA CONFIRMATION DE LA RELAXE EN PREMIÈRE INSTANCE DE BERNARD, JEANNE ET YAMINA et la relaxe de tous les militantEs de la campagne BDS en procès à Alençon, Mulhouse, Pontoise, Bordeaux, Paris...

" en apportant le soutien financier nécessaire aux frais de justice (chèque à l'ordre de AFPS66 - mention « procès BDS » au dos, à adresser à Jeanne Rousseau 24 avenue Roger Salengro 66310 Estagel),

" en participant au rassemblement de soutien devant le tribunal de Montpellier le jeudi 23 janvier à partir de 8h.

Bernard, Jeanne et Yamina

Pour nous joindre, email : cholet.bernard@orange.fr et tél : 04 68 73 78 47.

Avec le soutien du Collectif 66 Paix et Justice en Palestine :

Les Amis du Maquis Henri Barbusse - les Amis de la Laïcité en Conflent - Assoc. France Palestine Solidarité 66 - Assoc. Arabo-Turque de la Cité Ensoleillée - Assoc. Musulmane d'Elne - Assoc. Salam - ASTI 66 - ATTAC 66 - CGT

Appel des trois inculpés de Perpignan

du CHS de Thuir - CGT Educ'action 66 - CIMADE 66 - Cité Plurielle - CNT 66 - Collectif AntiOGM 66 - Confédération Paysanne 66 - Coup de Soleil des PO - CMF - CFEF - Europe Ecologie-les Verts - Expression Musulmane - les Faucheur-ses Volontaires des PO - Femmes Solidaires - FSU - Identité Plurielle - JC 66 - LDH 66 - Mouvement de la Paix 66 - MRAP - NPA - PG 66 - PCF - PCF Agly Fenouillèdes - Pôle Ethique - Renaissance communiste 66 - Solidarité Féminine - UD CGT 66 - UL CGT Agly Fenouillèdes - UL CGT Conflent - Union Syndicale Solidaires - CAPJPO Europalestine - Union Juive Française pour la Paix -

Le 24 décembre 2013.